

## Tarifs préférentiels chez les partenaires des Réseaux Studentcare\*

### Économisez davantage !

#### Votre couverture

Vous pouvez consulter les spécialistes de votre choix et vous recevrez le remboursement prévu par le Régime.

#### Réseaux Studentcare

Les spécialistes de nos Réseaux vous donnent accès à des tarifs préférentiels.

Couverture totale

70 %

+ 30 %

100 %

### Les membres du Réseau vous font épargner

Les dentistes membres du Réseau dentaire Studentcare vous accordent des rabais de 20 à 30 % sur leurs honoraires.

En les ajoutant à votre couverture, vous obtenez plus d'économies.

\* Studentcare et l'assureur ne se portent pas garants et n'assument aucune responsabilité quant à l'utilisation de leurs services.

## Un service essentiel pour les résident·es

Si vous faites votre résidence à l'Université McGill et êtes membre de l'ARM, vous avez accès à l'un des plus importants services sur le campus : le Régime de soins dentaires de l'ARM. Les nouveaux·elles résident·es sont automatiquement inscrit·es au Régime. Le Régime offre plusieurs bénéfices non couverts par le régime d'assurance maladie provincial.

Nous vous invitons à vérifier si vous êtes déjà couvert·e par un autre régime (employeur, parent, conjoint·e). Si tel est le cas, le Régime de l'ARM demeure intéressant, car vous pourriez obtenir le remboursement de vos frais admissibles (en partie ou en totalité) avec votre second régime



**Desjardins Assurances**  
C. P. 3950  
Lévis (Québec) G6V 8C6  
1 866 647-5013

Couverture dentaire assurée par Desjardins Assurances  
Numéro de contrat : Q1090

Desjardins Assurances désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

Pour déterminer si ces couvertures vous conviennent, pour obtenir plus de détails ou pour communiquer avec un·e représentant·e en assurance, visitez [studentcare.ca](http://studentcare.ca).

## Soumissions rapides et faciles de vos réclamations

Inscrivez-vous sur l'application mobile **Omni<sup>MC</sup>** ou sur le portail en ligne de Desjardins Assurances pour : accéder à votre carte de paiement direct et soumettre vos réclamations en ligne.



Téléchargez l'application

Omni<sup>MC</sup> et le logo Omni sont des marques de commerce de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie employées sous licence par Studentcare.

**NOTE :** le présent document fournit un résumé des garanties. Il ne constitue pas une description complète des couvertures, des restrictions et des exclusions. Consultez [studentcare.ca](http://studentcare.ca) pour connaître l'ensemble des conditions et exclusions applicables.

Studentcare devient

# ALUMO



2025-2026

## Régime de soins dentaires de l'ARM

Assurer aujourd'hui.  
Garantir demain.

### Numéro de contrat

**Q1090**  
(Desjardins Assurances)



Pour une description complète de la couverture et l'obtention de vos numéros de certificat, visitez [studentcare.ca](http://studentcare.ca).



## Régime dentaire

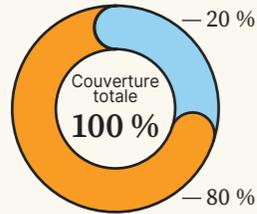
Dentaire  
Jusqu'à 800 \$



- Examens
- Extractions de dents de sagesse
- Plombages
- Traitement de canal
- Nettoyages
- Et plus encore !

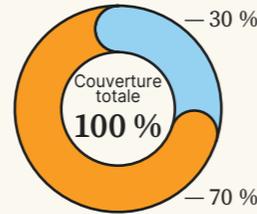
### Services de prévention

- Extractions de dents incluses



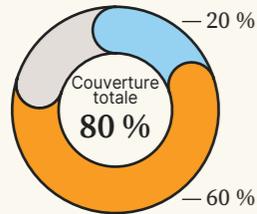
### Services de prévention

- Examens
- Nettoyages



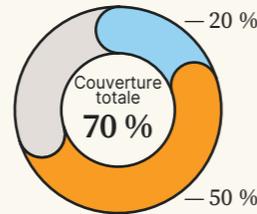
### Services de base

- Restaurations mineures (plombages)
- Chirurgies buccales
- Endodontie (traitement de canal)
- Parodontie (traitement des gencives)



### Restaurations majeures

- Couronnes
- Ponts



● Portion assurée ● Rabais du Réseau dentaire Studentcare ● Portion non couverte

Numérisez pour un résumé de la couverture



## Facturation

Régime dentaire  
Frais annuels\*

(Juillet 2025 - Juin 2026)

287,06 \$\*\*



\*Il s'agit d'un Régime annuel. Les résident-es seront donc inscrit-es pour un an.  
\*\*Le coût est automatiquement ajouté à vos retenues salariales.

## Étendez votre couverture à vos proches !

Vous pouvez inscrire vos personnes à charge (conjoint-e et enfants) en payant des frais supplémentaires, en plus de votre participation individuelle en tant que membre du Régime. Les conjoint-es de fait sont admissibles.



287,06 \$  
Une personne à charge pour une couverture annuelle\*



574,12 \$  
Un nombre illimité de personnes à charge pour une couverture annuelle

Pour inscrire vos personnes à charge, remplissez le formulaire d'inscription (disponible sur [studentcare.ca](https://studentcare.ca)) et envoyez-le par courriel au service de la paie. Ensuite, faites parvenir le document accompagné d'un chèque à l'intention de Studentcare au 1200, avenue McGill College, bureau 2200, Montréal (Québec) H3B 4G7.

## Réclamations et remboursements rapides

Les instructions et les formulaires de réclamation sont disponibles en ligne sur [studentcare.ca](https://studentcare.ca).

Inscrivez-vous sur le portail web de Desjardins Assurances pour : soumettre vos demandes en ligne, vérifier l'état de vos réclamations et configurer le dépôt direct.

Période d'interruption - retard dans le traitement des réclamations

Au cours des six premières semaines de la période de couverture, le traitement des réclamations des nouveaux-elles résident-es est plus long que d'habitude, car les listes d'inscription ne sont pas encore finalisées. Durant cette période, vous restez couvert-e par le Régime et vous pouvez soumettre des réclamations, mais les remboursements ne seront envoyés qu'après la période d'interruption.

## La période de retrait et de changement de couverture

1<sup>er</sup> au 31 juillet 2025

Le Régime est une cotisation automatique non obligatoire (CANO).

Tout retrait ou modification de couverture peut être complété à l'aide du formulaire de retrait disponible auprès du service de la paie. Les retraits sont permanents, ce qui signifie que vous serez retiré-e pour la durée de votre résidence à l'Université McGill.

Si vous avez déjà fait un retrait dans le passé, vous ne serez pas inscrit-e au Régime pour la durée de votre résidence à moins de procéder à une nouvelle inscription. Si vous souhaitez vous inscrire de nouveau, vous devrez en informer le service de la paie et remplir le formulaire.